

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-CINQ JUIN à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle Girodet – 1 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur BILLAULT.

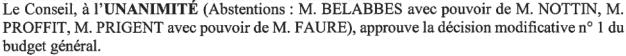
Présents: Mmes et MM. DUPATY, BOUQUET, FEVRIER, ABRAHAM, BEDU, CARNEZAT, GABORET, GUERIN, DEMAUMONT, RAMBAUD, MANAÏ-AHMADI, ÖZTÜRK, RASAMOELY, LOISEAU, BOURILLON, PIERRATTE, OLIVEIRA, BÉGUIN, DUCHÊNE, GODEY, DELANDRE, BOURRY, BELABBES, PROFFIT, DESRUMAUX, LAURENT, DE GAILLARD, PROCHASSON, PARASKIOVA-ANTONINI, BILLAULT, TOURATIER, GADAT-KULIGOWSKI, PASQUET, PRIGENT, BASCOP.

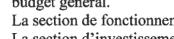
M. LAVIER avait donné pouvoir à M. ABRAHAM, Mme TURBEAUX-JULIEN à Mme FEVRIER, M. SALL à M. DUPATY, Mme BELLIERE à M. GUERIN, Mme HEUGUES à M. DEMAUMONT, Mme PASCAUD à M. ÖZTÜRK, M. FAURE à M. PRIGENT, Mme LANGRAND à M. BÉGUIN, M. DIGEON à M. DELANDRE, M. VAREILLES à Mme BOURRY, Mme HOUDRÉ à M. BILLAULT, M. TERRIER à M. LAURENT, Mme CHARLES à Mme BASCOP, Mme VATRIN à M. GODEY, M. LÉON à M. DESRUMAUX, M. NOTTIN à M. BELABBES, Mme SERRANO à Mme GADAT-KULIGOWSKI, M. COULON à M. TOURATIER.

Absents: M. MIREUX, M. CHRISTODOULOU

Délibération nº 24-201

PASSAGE DE A FLAMME **OLYMPIQUE** Décision modificative nº 1 - Budget général - Exercice 2024





La section de fonctionnement s'équilibre à 47 518 €. La section d'investissement s'équilibre à -41 215 €.

Délibération n° 24-202



Décision modificative n° 1 - Budget annexe Assainissement - Exercice 2024 Le Conseil, à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. PROFFIT, M. PRIGENT avec pouvoir de M. FAURE), approuve la décision modificative n° 1 du budget annexe Assainissement. La section de fonctionnement s'équilibre à 1 000 €.



Rapport annuel 2023 de la Société des Crématoriums de France pour la délégation de service public du crématorium intercommunal de l'Agglomération Montargoise

Le Conseil PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du délégataire pour la délégation de service public du crématorium intercommunal de l'Agglomération Montargoise, pour l'exercice 2023.

Délibération nº 24-204

Rapport d'activités 2023 sur le prix et la qualité du service pour l'exploitation et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Le Conseil PREND ACTE de la présentation du rapport d'activités sur le prix et la qualité du service public pour l'exploitation et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, pour l'exercice 2023.

Délibération n° 24-205

Rapport annuel du délégataire sur le prix et la qualité du service public de mobilité – Exercice 2023

Le Conseil PREND ACTE de la présentation du rapport annuel du délégataire sur le prix et la qualité du service public de mobilité, pour l'exercice 2023.

Délibération n° 24-206

<u>Programme de Réussite Educative : Autorisation à Monsieur le Président de recourir à des intervenants au sein du service</u>

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, autorise le recours à des intervenants dans le cadre des actions du dispositif du programme de réussite éducative et valide les différents taux horaires de rémunération en fonction de l'expertise de l'intervenant, comme suit :

	Taux horaire	
Animateur ou coordinateur expérimenté	17,50 €	
Animateur ou coordinateur débutant	15.00 €	

Délibération n° 24-207

Autorisation à Monsieur le Président d'adhérer pour le compte des communes membres à la centrale d'achat du Resah et de signer les documents afférents

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à l'adhésion à la centrale d'achat du Resah pour le compte des communes membres. Le Resah est un groupement d'intérêt public dont l'objectif est d'appuyer la mutualisation et la professionnalisation des achats du secteur de la santé, public et privé non lucratif.

Actualisation de la convention de transfert de gestion du bâtiment et des collections du musée Girodet par la Ville de Montargis à l'Agglomération Montargoise Et rives du Loing

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, autorise Monsieur le Président à signer l'actualisation de la convention existante entre la Ville de Montargis et l'Agglomération Montargoise, pour une durée de 10 ans reconductible tacitement. L'objet de cette convention est de renouveler et de préciser les conditions de gestion du bâtiment, des collections et des biens meubles et immeubles du musée Girodet, ainsi que la gestion du parc et du jardin.

Délibération n° 24-209

Avenant à la convention liant le Département du Loiret, l'Agglomération Montargoise et la Communauté de Communes des Quatre Vallées au titre du projet de musée de site « Aquae Segetae »

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention liant le Département du Loiret, l'Agglomération Montargoise et la Communauté de Communes des Quatre Vallées concernant le musée de site Aquae Segetae. L'avenant stipule que l'Agglomération Montargoise, au titre du projet scientifique et culturel du musée Girodet, ne souhaite pas prendre en charge la conservation du mobilier archéologique issu des nouvelles opérations de fouilles réalisées à Sceaux du Gâtinais.

Délibération n° 24-210

Création de lots pour les gagnants du concours de dessin « Les Dieux du sport » dans le cadre de la programmation d'été du musée Girodet à l'occasion du passage de la flamme olympique Dans le cadre du concours de dessin organisé par le musée Girodet cet été, le Conseil, à l'UNANIMITÉ, autorise le retrait de la régie boutique du musée Girodet des objets nécessaires à la création des lots gagnants.

Délibération n° 24-211

Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention avec l'Etablissement public du parc et de la grande halle de La Villette (EPPGHV) pour commande du kit mobile Micro-Folies

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, autorise Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes avec l'établissement public du parc et de la grande halle de La Villette afin de pouvoir commander un Kit Micro-Folie Mobiles complets ou par modules (comprenant Flight cases, assemblage et intégration des divers matériels audio, vidéo, informatique, électrique et électronique et autres composants selon les préconisations de l'EPPGHV) dans la perspective de l'aboutissement du dossier "Micro-Folies au musée Girodet".

Délibération n° 24-212

Accompagnement scientifique de la demande de retrait d'appellation « musée de France » du musée du Gâtinais par la Ville de Montargis

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, approuve la volonté de la Ville de Montargis de demander le retrait d'appellation "musée de France" au musée du Gâtinais pour "appellation indue" et décide de lui apporter tout le concours technique et scientifique nécessaire dans cette démarche.

Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec l'association Gâtinais libre pour le festival Les chatoyantes

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'association Gâtinais libre pour l'organisation du festival Les chatoyantes. Ce festival aura lieu à Cepoy les 19 et 20 juillet 2024.

Délibération n° 24-214

Attribution d'une aide financière à l'AS Taekwondo Chalette au titre de la participation aux frais d'hébergement d'une délégation sénégalaise de Taekwondo pour la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, approuve l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'AS Taekwondo Chalette afin de favoriser la venue d'une délégation étrangère en préparation sur son territoire.

Délibération n° 24-215

Attribution d'une aide financière à Monsieur Christian M'Billi dans le cadre de sa participation à la journée du 10 juillet 2024

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, approuve la prise en charge des frais d'hébergement liés à la venue de Monsieur Christian M'BILI à l'occasion du passage de la flamme olympique à Montargis le 10 juillet 2024.

Délibération n° 24-216

Attribution d'une aide financière au Judo Club Chalettois

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, approuve l'attribution d'une subvention de 750 € au Judo Club Chalettois dans le cadre de l'organisation des inaugurations du dispositif 1 000 dojos, le 2 juillet 2024.

Délibération n° 24-217

Validation des orientations du nouveau contrat de ville Attracti'cité 2024-2030 de l'Agglomération Montargoise et autorisation à Monsieur le Président de le signer

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, approuve le nouveau contrat de ville "Attracti'Cité – Quartiers 2030" et autorise Monsieur le Président à le signer. Ces thématiques intègrent les mesures du plan Attracti'Cité :

- Le plein emploi pour les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville : aides à la création d'entreprises, accompagnement des « invisibles », mentorat.
- La transition écologique et énergétique : « Fonds Vert », verdissement et renaturation, quartiers résilients des programmes ANRU.
- L'émancipation pour tous à travers la promotion de l'éducation : cités éducatives, vacances apprenantes, accès aux soins et à la santé, accès à la culture, au sport, soutien à la jeunesse.
- La tranquillité et la sécurité publique : prévention, lutte contre les incivilités.

Aide à l'immobilier d'entreprise pour accompagner les besoins d'installation de la SAS BISTRO VELO à MONTARGIS

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, approuve l'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant de 5 000 € à la société BISTRO VELO pour répondre aux besoins de son installation au port de plaisance Saint Roch à Montargis, et autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant au projet.

Délibération n° 24-219

Contribution au PETR Gâtinais montargois pour le projet "Ecologie Industrielle Territoriale" – Phase de Consolidation 2024-2027

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, approuve la participation de l'Agglomération Montargoise à la phase de consolidation de la démarche Ecologie Industrielle Territoriale à l'échelle du PETR Gâtinais montargois pour la période 2024-2027, et autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat. L'Ecologie Industrielle Territoriale vise à optimiser les ressources sur un territoire, qu'il s'agisse d'énergies, d'eau, de matières, de déchets, mais aussi d'équipements et d'expertises, via une approche systémique qui s'inspire du fonctionnement des écosystèmes naturels.

Délibération n° 24-220

Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention générale de fonctionnement multipartite avec la Région Centre-Val de Loire, Dev'Up et les EPCI de l'Est Loiret

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, autorise Monsieur le Président à signer la convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre-Val de Loire, Dev'Up, l'Agglomération Montargoise, les communautés de communes Cléry Betz Ouanne, Canaux et Forêts en Gâtinais et Quatre Vallées. L'objectif de cette convention est, à l'échelle du Grand Montargis, de :

- Renforcer la mise en œuvre du SRDEII Ambition 2030 avec l'AME, la 3CFG, la CC4V et la 3CBO,
- Engager un partenariat privilégié en matière de suivi des actions de développement économique entre la Région, DEV'UP et les 4 intercommunalités,
- Coordonner les interventions économiques de la Région et des 4 intercommunalités.

Délibération n° 24-221

Gestion des Ports Saint Roch et Renée de France à Montargis : définition des tarifs (2024-2026)

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. BELABBES avec pouvoir de M. NOTTIN), fixe les tarifs d'amarrage au port de plaisance Saint Roch à compter du 1^{er} juillet 2024, comme suit :

Ports de plaisance Saint Roch et Renée de France à Montargis Evolution des tarifs d'amarrage de Montargis de 2024 à 2026

		1	arifs de passage		
Dimension maximum Mois / Month		Pr. 1			
Maximum	dimension	B S (nov à mars)	HS (avril à oct)	Semaine	Nuitée Night
Longueur	Largeur	LS (nov to march)	HS (april to oct)	Week	
Length	Width	(2)	(2)	(3)	(3)
7,00	2,75	74€	112€	68€	11 €
8,00	3,00	84€	130€	73 €	12.€
10,00	3,30	109€	168€	94€	16€
12,00	3,85	132 €	201€	104€	17€
14,00	4,40	152€	213€	124€	21€
17,00	4,60	173 €	249€	140 €	23 €
20,00	4,80	185 €	285€	155€	26€
30,00	5,00	274€	412 €	224€	37€
40,00	5,20	386€	582€	335€	56€

Tarifs de passage cibles dès 2024

			Tarifs annuels		
Dimension maximum Maximum dimension		Annuel 2023 mairie de	Annuel 2024	Annuel 2025	Annuel cible 2026
Longueur Length	Largeur Width	Montargis (2)	(3)		(3)
7,00	2,75		589€	715 €	841 €
8,00	3,00	660 €	660€	801 €	943 €
10,00	3,30	780 €	780€	947€	1 114 €
12,00	3,85	1020€	1020€	1 239 €	1,457.€
14,00	4,40	1140€	1 140 €	1 384 €	1629€
17,00	4,60	1,560 €	1560€	1 643 €	1933 €
20,00	4,80	1560€	1560€	1 894 €	2 229 €
30,00	5,00	2,400€	2 400 €	2 914 €	3 429 €
40,00	5,20	2 736 €	2 736 €	3 322 €	3 909 €

Tarifs annuels avec 30% de remise en 2024, 15% de remise en 2025 et tarifs définitifs en 2026

	Tarifs Pé	niches hôtels		
Value (Mar) ** Mar or land.	Pour rappel : 2023	2024	2025 Tarif	
Journée	29 €	29 €	37 €	44.€
Nuitée	29 €	29 €	60 €	70 €

Péniches hotels : tarif cible atteint en 2026

Forfait fluides					
Longueur	Largeur	Eau	Electricité		
Length	Width	Water	Electricity		
14,00	4,40	15 €/mois	30 €/mois		
20,00	4,80	15 €/mois	60 €/mois		
30,00	5,00	30 €/mois	80 €/mois		
40,00	5,20	30 €/mois	90 €/mois		

		Tarifs Bateaux act	tivité		
Dimension maximum Maximum dimension		Loyer 2024	Loyer 2025	Loyer cible	
Longueur	Largeur			2026	
Length	Width	(3)		(3)	
7,00	2,75	841 €	1 051 €	1 262 €	
8,00	3,00	943 €	1 179 €	1 414 €	
10,00	3,30	1114€	1 393 €	1 671 €	
12,00	3,85	1 457 €	1 821 €	2 186 €	
14,00	4,40	1 629 €	2 036 €	2 443 €	
17,00	4,60	1933€	2 416 €	2 900 €	
20,00	4,80	2 229 €	2 786 €	3 343 €	
30,00	5,00	3 429 €	4 286 €	5 143 €	
40,00	5,20	3 909 €	4 886 €	5 863 €	
péniche i	restaurant	3 000 €	3 000 €	3 000 €	

Bateaux activité hors péniche restaurant: coefficient de 1 en 2024, 1,25 en 2025 et 1,5 en 2026

Tous les tarifs seront actualisés annuellement en fonction de l'indice INSEE du cout de la construction

	Les tarifs affichés sont valables du 1er janvier au 31 décembre. Les tarifs sont indexés, chaque année, au 1er janvier, en fonction de l'indice INSEE du cout de la construction
nformations 1	Taxe de séjour : 0,20 €/nuitée / Tourist tax : 0,20 €/night
	Longueur hors tout. En cas de dépassement de <u>largeur</u> , la catégorie retenue sera celle de la catégorie supérieure.
	Length over all. In case of exceeding width for a given category, your boat will be considered as the upper co
	Douches à la capitainerie / Shower at the harbour office
	(2) Eau et électricité en supplément au forfait / Extra cost for water and electricity
	(3) Branchement Eau Electricité sans supplément / Water, electricity without extra cost
Prestations	(4) Facturation eau (3€60/m3) et électricité (0,30 cts/kwh)
	Utilisation de la rampe de mise à l'eau : 10 €

Délibération n° 24-222

Actualisation des tarifs de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme de l'Agglomération Montargoise pour l'exercice 2025

Le Conseil, à la MAJORITÉ ABSOLUE (Oppositions : M. BELABBES avec pouvoir de M. NOTTIN), décide de modifier les tarifs de la taxe de séjour à compter du 1^{er} janvier 2025, comme suit :

Tarifs taxe de séjour

Catégories d'hébergement	Tarif par personne et par nuitée (hors taxes	
Palaces	additionnelles) 1,20 €	3,00 €

Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,20 €	2,10 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,80 €	1,40 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3	0,50 €	1,10 €
étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles		
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2	0,40 €	0,80 €
étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances		
4 et 5 étoiles		
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile,	0,30 €	0,70 €
meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3		
étoiles, chambres d'hôtes		
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4	0,25 €	0,50 €
et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air		
de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des		
aires de camping-cars et des parcs de stationnement		
touristiques par tranche de 24 heures.		
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1	0,20 €	0,20 €
et 2 étoiles, ports de plaisance		

Hébergements	Taux	
Tout hébergement en attente de classement ou sans	1.0/	4%
classement à l'exception des hébergements de plein air	1 70	

Actualisation des tarifs pour les établissements de plein air de l'Agglomération Montargoise

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, décide pour les établissements de plein air gérés par l'Agglomération Montargoise (camping de la Forêt à Montargis et camping des Rives du Loing à Cepoy):

- de mettre en place un tarif de 15 euros la nuitée pour la location de tente sur les établissements de plein air gérés et exploités par l'Agglomération;
- la gratuité pour l'hébergement de personnes qui interviennent dans l'organisation d'événements faisant l'objet d'une convention entre les organisateurs et l'Agglomération Montargoise.

Délibération n° 24-224

Financement du CFA Est-Loiret (Centre de Formation des Apprentis) – Exercice 2024 Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, approuve la participation de 136 987,20 € au CFA Est-Loiret au titre de l'exercice 2024.

Campus connecté : Autorisation au Campus Connecté de l'Agglomération Montargoise d'adhérer à l'association « CAFOGÂT »

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, approuve l'adhésion du campus connecté à l'association CAFOGÂT (collectif des acteurs de formation du Gâtinais) et autorise Monsieur le Président à verser la cotisation annuelle de 25 €. Cette association a pour objectif de réunir les acteurs de la formation du bassin du Gatinais, de les mettre en relation et de travailler ensemble afin de proposer des actions pour le public.

Délibération n° 24-226

<u>Commune de Chalette sur Loing – ZAE de Saint Gobain – parcelles cadastrées AX n°15 et n°32 - Cession de terrain à la société ADM</u>

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ (Abstention : M. PROFFIT) :

- approuve la cession par l'Agglomération Montargoise des parcelles AX n°15 et n°32, d'une emprise de 17 074 m², situées dans la zone d'activité de Saint Gobain, commune de Chalette-sur-Loing, à la société ADM avec faculté de substitution par toute société créée en la circonstance, pour un prix de base de 9,35 € Hors Taxe / m²;
- précise que ce prix pourra être révisé pour tenir compte des coûts liés aux contraintes du site (surcoût éventuel de dépollution, topographie plus ou moins compliquée, demandes particulières en matière environnementale, etc...), sans pour autant être inférieur au prix plancher de 1,00 € Hors Taxe /m².
- autorise Monsieur le Président à signer la promesse de vente avec la société ADM.
- autorise Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette promesse de vente puis de cette cession.

Délibération n° 24-227

Commune de Pannes – Arboria 1 – Cession foncière de 35 800 m² environ issus des parcelles YL n° 356, 344 et 348 à la SCI CHRISTHO (ou la SCI créée pour la circonstance) pour les besoins de l'entreprise SMTRT (Groupe GAGNE)

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ (Abstention : M. PROFFIT) :

- approuve la cession par l'Agglomération Montargoise d'une emprise d'environ 35 800 m² issue des parcelles YL n° 356, 344 et 348, Commune de Pannes, ZAE d'Arboria 1, à SMTRT ou la SCI créée en la circonstance, au prix de 669 750 € HT (terrain soumis à la TVA);
- autorise Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette vente.

Délibération n° 24-228

<u>Commune de Chalette-sur-Loing – Extension de la ZAE La Grande Prairie – Cession du lot M – annule et remplace la délibération n° 22-248 du Conseil Communautaire du 27/09/2022 : changement de dénomination de la SCI</u>

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ (Abstention : M. PROFFIT) :

- Annule la délibération n° 22-248 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2022.
- Approuve la cession par l'Agglomération Montargoise du lot M (emprise de 1 631 m²) de l'extension de la ZAE "La Grande Prairie" à Chalette-sur-Loing au prix de 16,20 € HT/m².
- Autorise Monsieur le Président à signer l'acte de vente correspondant, prenant en compte le changement de SCI.

Délibération n° 24-229

<u>Commune d'Amilly – Zone Industrielle – Cession d'une emprise de 41 770 m² environ - annulation de la délibération n° 21-146 du Conseil Communautaire du 25/05/2021</u>
Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, annule la délibération n° 21-146 du Conseil communautaire du 25 mai 2021 relative à la cession d'un ensemble foncier sur la zone industrielle d'Amilly.

Délibération n° 24-230

Acquisition des parcelles boisées G n°588 et n°589 sur la Commune de Griselles appartenant au Département pour échange avec ONF de la parcelle AE n°27 sur la Commune de Montargis Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, approuve :

- l'acquisition par l'Agglomération Montargoise des parcelles boisées cadastrées G n°588 et n°589 sur la commune de Griselles au prix de 232 686 € HT;
- l'échange des parcelles cadastrées G n°588 et n°589 situées sur la commune de Griselles avec la parcelle cadastrée AE n°27 sise à Montargis, comprenant une soulte de 7 736 € HT à reverser à l'ONF en compensation;
- et autorise Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette vente et prendre en charge tous les frais afférents.

Délibération n° 24-231

<u>PLUiHD – Prescription de la révision allégée n° 3 : Logements insolites et accueil évènementiel à</u> Chevillon-sur-Huillard

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ:

- Décide de prescrire une procédure de révision allégée n°3 du PLUiHD ;
- Précise les objectifs poursuivis : permettre au terrain cadastré ZB43 d'accueillir une activité de chambre d'hôtes insolites respectueuse de l'environnement naturel et d'autoriser la construction ainsi que la transformation d'une partie des bâtiments existants pour accueillir des évènements ponctuels.
- Fixe les modalités de la concertation avec le public :
 - Affichage de la présente délibération de prescription de la révision allégée n°3 du PLUiHD en mairie de Chevillon-sur-Huillard et à l'Agglomération Montargoise.
 - Notice de présentation du projet disponible à l'AME, ainsi qu'en mairie de Chevillon-sur-Huillard.
 - Les observations du public pourront être émises :
 - Sur un registre mis à disposition à l'AME (Pôle Urbanisme Habitat Mobilités 30 rue du Faubourg de la Chaussée 45200 MONTARGIS) et en Mairie de Chevillon-sur-Huillard;
 - o Par mail à l'adresse pluihd@agglo-montargoise.fr

- Par courrier au Président de l'Agglomération Montargoise à l'adresse suivante :
 AME, 1 rue du Faubourg de la Chaussée, 45200 MONTARGIS.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document et à engager toute dépense nécessaire à cette révision allégée n°3, ainsi qu'à solliciter de l'Etat l'attribution de la DGD (dotation générale de décentralisation) urbanisme pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à cette révision allégée n°3.

<u>PLUiHD – Prescription de la révision allégée n° 4 : Extension de MG Réception Traiteur Guerault</u> à Pannes

Le Conseil, à la MAJORITÉ ABSOLUE (Opposition : Mme PROCHASSON) :

- Décide de prescrire une procédure de révision allégée n°4 du PLUiHD;
- Précise les objectifs poursuivis : permettre aux terrains cadastrés ZB-71, 72, 73, 74, 75, 77, 78, 79, 80, 81 d'accueillir de nouveaux bâtiments liés à l'entreprise existante sur le secteur.
- Fixe les modalités de la concertation avec le public :
 - Affichage de la présente délibération de prescription de la révision allégée n°4 du PLUiHD en mairie de Pannes et à l'Agglomération Montargoise.
 - Affichage sur le lieu du projet de la présente délibération de prescription de la révision allégée n°2.
 - Notice de présentation du projet disponible à l'Agglomération Montargoise, ainsi qu'en mairie de Pannes
 - Les observations du public pourront être émises :
 - Sur un registre mis à disposition à l'AME (Pôle Urbanisme Habitat Mobilités 30 rue du Faubourg de la Chaussée 45200 MONTARGIS) et en Mairie de Pannes;
 - o Par mail à l'adresse pluihd@agglo-montargoise.fr
 - Par courrier au Président de l'Agglomération Montargoise à l'adresse suivante :
 AME, 1 rue du Faubourg de la Chaussée, 45200 MONTARGIS.
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document et à engager toute dépense nécessaire à cette révision allégée n°4, ainsi qu'à solliciter de l'Etat l'attribution de la DGD (dotation générale de décentralisation) urbanisme pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à cette révision allégée n°4.

Délibération n° 24-233

Fonds Unifié Logement (FUL) – Participation de l'Agglomération Montargoise pour 2024 Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, approuve la participation de 0,77 € par habitant, soit 48 283 €, au Conseil départemental du Loiret, dans le cadre du dispositif FUL et l'aide aux ménages en difficultés.

Délibération n° 24-234

<u>Auto-réhabilitation Compagnons Bâtisseurs – Participation de l'Agglomération Montargoise pour</u> 2024

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ:

- Approuve la participation pour 2024, au dispositif BRICOBUS SOLIBAT;
- Approuve le versement, à l'association Compagnons Bâtisseurs Centre-Val de Loire, du montant de 3 750 €;

- autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.
- Le dispositif BRICOBUS SOLIBAT, initié par cette association permet de :
 - Accompagner les ménages les plus modestes dans le cadre de travaux de rénovation.
 - Déployer l'Auto-Réhabilitation Accompagnée (ARA) à destination des propriétaires occupants modestes et très modestes du territoire.
 - Travailler en coordination avec les intercommunalités à travers leurs OPAH et CCAS, le PETR, et les structures partenaires du territoire.
 - Créer un relais plateforme Solibat d'économie circulaire.

Affichage et publication électronique le 26 juin 2024.